

Le Maire de CHATELAUDREN-PLOUAGAT,  
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2213-1 et suivants),  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant la 8<sup>ème</sup> partie du livre I de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),  
Vu la demande en date du 12/07/2023 par laquelle **la Sarl LE GOFF résidant 9 bis Poul ar Ranet – PLUDUAL (22290)** sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public, **pour la réservation des places de parking le long du bâtiment afin d'effectuer des travaux au 36 rue du Général Leclerc.**

Considérant que le Maire doit assurer, sur le territoire communal, la coordination des occupations du domaine public intéressant la voirie, sol et sous-sol des voies publiques et leurs dépendances,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La réservation des **places de stationnement sera autorisée sur le domaine public devant le 36 rue du Général Leclerc du Mardi 30 janvier au Vendredi 02 Février 2024.**

**ARTICLE 2** : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**ARTICLE 3** : La Sarl LE GOFF responsable de la mise en place et du maintien de la signalisation temporaire de chantier ainsi que de la sécurité du chantier, pendant toute sa durée, et devra assurer la sécurité des piétons.

**ARTICLE 4** : Dès la fin des travaux les dommages qui auraient pu être occasionnés seront immédiatement réparés.

**ARTICLE 5** : La Sarl LE GOFF s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public de 26,40 € (12m x 0,55 € x 4)

**ARTICLE 6** : Cet arrêté municipal suspend temporairement les dispositions antérieures contraires.

**ARTICLE 7** : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHATELAUDREN-PLOUAGAT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie, le SDIS, la caserne des sapeurs-pompiers de Châtelaudren – Plélo et à La Sarl LE GOFF.

**Fait à Châtelaudren-Plouagat, le 29 Janvier 2024**

**P°/Le Maire,**

**Daniel TURBAN**

